



Cumul d'activité prof + activité privée

Par **nick0_old**, le **23/10/2007** à **17:02**

Bonjour,

Je suis professeur de conception mécanique (bureau d'étude) et j'aimerais avoir des infos sur le cumul public + privé. En effet, un ami (à la retraite des prof depuis 1 an) et moi aimerions monter une entreprise afin de concevoir et de vendre des petites séries de véhicules à moteur. Si cette activité fonctionne bien, je compte arrêter l'enseignement pour ne plus me consacrer qu'à l'éventuelle entreprise.

Ma question est donc la suivante, étant prof je ne peux être salarié d'un organisme privé ni posséder une entreprise à mon nom, j'aimerais donc savoir comment être rémunéré légalement.

nous avons pensé que je sois actionnaire de la société à 49% et que je touche des droits d'auteur sur chaque véhicule vendu (je suis le concepteur).

qu'en pensez-vous? est-ce faisable, y a-t-il une autre solution?

autre question, je dois pour une autre entreprise faire des découpages de prototypes avec deux machines qui m'appartiennent et que j'ai conçues (machines uniques), comment puis-je être rémunéré de façon légale?

Merci pour votre aide
Cordialement Nicolas M